



Extorsion de fond suite à une vente immobilière

Par Wiki

Bonjour, j'ai vendu ma maison il y a deux ans et l'année dernière, les nouveaux propriétaires m'ont réclamé 10 000 ? que je leur ai payé concernant un vice caché dans la maison pour une fuite dans la salle de bain. Cette année ils me refont le même coup avec le poêle et me demandent 8000 ? toujours en me menaçant de porter plainte. Ont-ils le droit de faire ça? Puis-je me défendre? puis-je refuser ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est clair : vous avez cédé une fois, ils rêvent que vous céderez une autre fois... et ainsi de suite tous les ans ...
Soyez ferme et laissez les porter plainte.
La plainte sera classée sans suite puisque le litige n'est pas pénal mais civil.
Vous devez éventuellement une garantie décennale sur la maison, sauf si les travaux datent de plus de 10 ans.

Par Wiki

Là il m'attaque sur le poêle, il me disent qu'il n'est pas conforme mais ils l'ont déjà utilisé l'année dernière. Cela fait deux hivers qu'ils sont dans la maison. Je n'ai vraiment pas de recours autre que les laisser porter plainte ? Car tant qu'on n'y est peut-être que je peux aussi porter plainte contre eux pour Extorsion

Par yapasdequoi

Mais leur plainte ira à la poubelle !